

DECLARATION D'ACCRA SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE

PRÉAMBULE

A l'invitation du Gouvernement de la République du Ghana, en collaboration avec le Gouvernement du Canada et avec la participation active du Représentant Spécial des Nations Unies pour les enfants en situation de conflits armés et du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, NOUS, les États membres de la CEDEAO réunis à Accra du 27 au 28 avril 2000 avons adopté la Déclaration suivante:

EXPRIMANT NOS VIVES PRÉOCCUPATIONS devant l'exploitation, l'abus, la torture et le traitement inhumain et dégradant de tous les enfants touchés par la guerre dans la région,

DÉPLORANT la participation des enfants dans les conflits armés,

DOULOUREUSEMENT CONSCIENTS des traumatismes affectant les enfants touchés par la guerre et de leurs graves répercussions sur eux-mêmes, leurs familles et les collectivités,

TROUBLÉS par la prolifération des armes légères et de petits calibres, y compris l'utilisation indiscriminée des mines anti-personnelles dans la sous-région,

CONSCIENTS que de nombreux pays de la région ne disposent pas encore de lois nationales de portée générale en vue de la protection des enfants et des droits des enfants,

PRÉOCCUPÉS par l'insuffisance d'engagement à l'égard de la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant,

RECONNAISSANT le rôle important que la formation des militaires et celle des autres agents de sécurité en matière de droits des enfants peut jouer dans la protection des enfants, y compris des enfants-soldats,

CONSCIENTS du rôle important que joue la société civile dans la protection, le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réhabilitation des enfants touchés par la guerre,

CONVAINCUS du fait qu'il est nécessaire que les gouvernements encouragent la démocratie et la saine gestion publique en vue d'accroître la tolérance, la compréhension et d'assurer un développement équilibré,